



Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES  
**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**  
Setor Bancário Norte – Quadra 2 – Lote 06 – Bloco L  
CEP: 70.040-020 – Brasília - DF



# Guide de l'étudiant haïtien boursier au Brésil

*Programme Pro-Haïti*



CAPES – SBN, QUADRA 2, LOTE 6, BLOCO "L" – CGCI  
PROGRAMA EMERGENCIAL PRÓ-HAITI

GOVERNO FEDERAL  
**BRASIL**  
PAÍS RICO E PAÍS SEM POBREZA



Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES  
**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**  
Setor Bancário Norte – Quadra 2 – Lote 06 – Bloco L  
CEP: 70.040-020 – Brasília - DF

“Toutes les informations y décrites doivent être interprétées conformément aux règles et aux restrictions légales du Brésil”.

## **Guide de l'étudiant haïtien boursier au Brésil**

*Programme Pro-Haïti*

### **I – CONTACTS ET CORRESPONDENCES**

Les demandes et informations concernant aux activités du Programme doivent être réalisées par courrier ou par correspondance électronique à l'adresse suivant :

Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES

**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**

Setor Bancário Norte, Quadra 2, Lote 06, Bloco “L” – 2º Andar

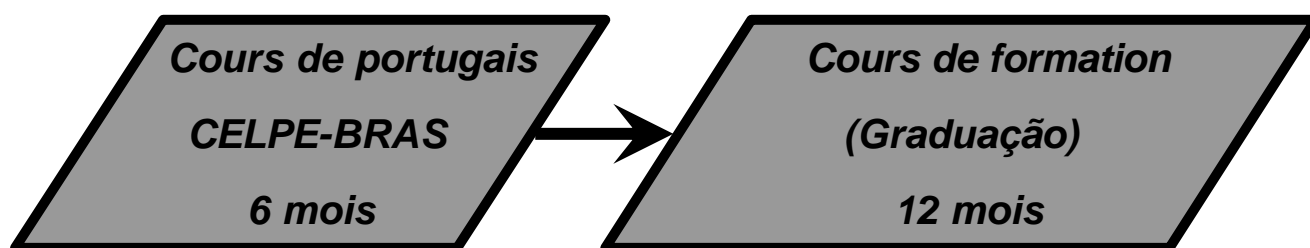
CEP: 70.040-020 – Brasília – DF

À l'attention de Fellipe Rocha de Sousa

email : [prohaiti@capes.gov.br](mailto:prohaiti@capes.gov.br)

### **II – DURÉE DE LA BOURSE**

Les activités des candidats approuvés dans la sélection des étudiants de formation (graduação) du Programme Pro-Haïti auront la durée de 18 mois. Ces activités seront organisés en deux phases. Les premiers 6 (six) mois seront dédiés aux cours de langue portugaise offerts par les universités brésiliennes qui appliquent l'examen CELPE-BRAS, et les 2 (deux) semestres suivants seront dédiés aux cours de formation (graduação) dans ces universités.



1





Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES  
**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**  
Setor Bancário Norte – Quadra 2 – Lote 06 – Bloco L  
CEP: 70.040-020 – Brasília - DF

### III – DEPENSES FINANCEES

La CAPES couvre les responsabilités financières suivantes :

- **Billet d'avion**
  - **Aide d'installation**
    - **Bourse d'études**

Le billet d'avion sera demandé à partir du mois d'août et les boursiers approuvés recevront par email les billets électroniques. L'aide d'installation sera payé au coordinateur responsable dans chaque université, lequel effectuera le paiement à l'étudiant dans le moment de son l'arrivée au Brésil. Les bourses d'études seront payées mensuellement.

**OBS.: Les sommes concernant aux 3 (trois) premières mensualités seront versées, conjointement avec l'aide d'installation, dans le compte bancaire du coordinateur académique (Coordenador Acadêmico) de chaque université.**

**Les mensualités suivantes ne seront plus versées dans le compte du coordinateur académique. Les ressources de la bourse et le billet d'avion seront payés directement à chaque étudiant boursier.**

### IV – VALEURS

Les valeurs pratiqués par la CAPES pour le financement des mobilités des étudiants sont accordés par les documents concertants à la création du Programme Pro-Haïti et sont les suivants :

#### Valeurs

Modalité de l'aide	Nombre de parcelles	Valeur
Mensualité	18	R\$ 750,00
Aide d'installation	1	R\$ 500,00
Billet d'avion	-	-





Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES  
**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**  
Setor Bancário Norte – Quadra 2 – Lote 06 – Bloco L  
CEP: 70.040-020 – Brasília - DF

## V – COORDINATEUR ACADEMIQUE

Le coordinateur académique sera le responsable par la gestion et le développement des aspects organisationnels du Programme Pro-Haïti dans les Universités. Il aura comme fonction coordonner les aspects académiques du stage dès l'arrivée de l'étudiant à l'Université jusqu'à son départ définitif.

Le coordinateur doit aider les étudiants boursiers en fournissant toutes les informations nécessaires pour le bon séjour des étudiants dans les Universités.

Il est fonction du coordinateur aider les étudiants boursiers dans les procédures d'ouverture des comptes bancaires au Brésil tant dans l'émission du Cadastro de Pessoa Física (CPF), que de l'envoi de ces documents, aussi que d'autres, que la CAPES vien à demander.

Il est responsabilité du coordinateur académique, bénéficiaire du AUXPE, repasser aux étudiants boursiers la parcelle unique de l'aide d'installation et des 3 (trois) premières mensualités, lesquelles seront versées dans une compte bancaire de type chercheur, sous la responsabilité du coordinateur.





Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES  
**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**  
Setor Bancário Norte – Quadra 2 – Lote 06 – Bloco L  
CEP: 70.040-020 – Brasília - DF

## **VI – RESPONSABILITES DE L'ETUDIANT BOURSIER**

Les étudiant haïtiens doivent obtenir leur passeport et arranger le visa d'étudiant auprès de l'Ambassade Brésilienne.

Dès l'arrivée au Brésil, l'étudiant devra fournir, avec l'assistance du coordinateur académique, les documents nécessaires pour faire réaliser l'implantation de la bourse d'études.

Aussi, l'étudiant devra observer les règles suivantes :

- ✓ Se dédier intégralement et exclusivement au développement du plan d'études proposé par le coordinateur.
- ✓ Demander toujours à la CAPES consentement pour l'interruption des activités prévues, avec justificatives, et avec l'autorisation du coordinateur académique.
- ✓ Présenter le rapport final des activités développés dans le stage, avec les résultats obtenus et les perspectives de déploiement des travaux, jusqu'à 30 (trente) jours après la fin du séjour. Le rapport devra être approuvé et signé par les coordinateurs académiques aussi que par le responsable du cours CELPE-BRAS. L'étudiant devra présenter aussi, dès qu'à la demande, des rapports intermédiaires.
- ✓ Faire retour, à la CAPES, du montant des ressources financiers reçus lors du non accomplissement de la mission d'études, selon jugement de la CAPES.

## **VII – FINALISATION DU COURS CELPE-BRAS**

Après les 6 (six) mois du cours de portugais pour les étrangers – CELPE-BRAS et dans la fin de cette période, l'étudiant boursier devra présenter le Rapport d'Activités dans un enveloppe identifié et séparé, en décrivant les activités réalisées.

## **VIII – FINALISATION DU COURS DE FORMATION (GRADUAÇÃO)**

Après la fin du cours de langue portugaise, le Programme Pro-Haïti aura 12 mois, ou un an, pour la réalisation des activités du cours de formation (graduação), en totalisant 18 mois, tel comme prévu dans le contrat de concession de la bourse.

Après la fin du cours de formation (graduação), l'étudiant boursier devra élaborer un deuxième Rapport d'Activités. Ce document devra être envoyé dans un enveloppe identifié.





Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior - CAPES  
**Coordenação Geral de Cooperação Internacional - CGCI**  
Setor Bancário Norte – Quadra 2 – Lote 06 – Bloco L  
CEP: 70.040-020 – Brasília - DF

## **IX – DISPOSITIONS FINALES**

Les travaux publiés en tant que résultats des activités soutenues par la CAPES devront, nécessairement, faire référence à l'aide reçue, avec les notes suivantes :

Si publié individuellement : « O presente trabalho foi realizado com o apoio da CAPES, entidade do Governo Brasileiro voltada para a formação de recursos humanos » ;

Si publié en régime de collaboration : « beneficiário de auxílio financeiro da CAPES – Brasil ».

## **X – COMPTE RENDU**

Dans le processus de compte rendu, il est obligatoire la dévolution des billets d'avion utilisés dans le voyage. Les documents intégrants du compte rendu doivent être envoyés par courrier, dans un enveloppe identifié, avec un délai maximum de 5 (cinq) jours après le voyage (Portaria MPOG nº 98/2003).

## **XI – RECOMENDATIONS ET RESTRICTIONS**

Les cas non prévus dans le contrat de concession ou dans ce guide devront être objet de consultation auprès la CAPES par lettre officielle, signée par le coordinateur académique. Ces questions seront analysées par la Coordenação Geral de Cooperação Internacional (Coordination Générale de la Coopération Internationale) de la CAPES, selon les règles du Programme et de la législation pertinente.

